



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 20
- absents : 3
- pouvoirs : 1
- votants : 20

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 1

Date de convocation :

24 janvier 2024

Aujourd'hui, lundi 29 janvier 2024 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, M. DELPLANQUE, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, Mme PEIXOTO, M. PINTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RENAUD, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : Mme GADOIS, Mme MELINE, Mme RIBEIRO.

Ont donné pouvoir : Mme RIBEIRO à Mme PEIXOTO.

Secrétaire de séance : Mme NICOULAUD.

Eu égard aux obligations de départ, Mme SOREAU ne prend pas part au vote.

OBJET : FINANCES - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE SAINT CYR EN VAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'association Union Sportive Saint Cyr en Val a été créée le 7 juin 1974.

L'association a pour but d'organiser la pratique des activités physiques et sportives par discipline sous forme de sections spécialisées, agréées par l'association et affiliées aux différentes fédérations sportives concernées.

Cette association revêt un intérêt communal en ce que la diversification des activités sportives par les sections irrigue le territoire de la commune et promeut les activités sportives en valorisant les différents bâtiments communaux.

Le cadre juridique impose la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens dès lors que le montant de la subvention attribuée est supérieur à 23 000 €. Cette convention définit l'objet, le montant de la subvention allouée ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et les modalités de versement et de suivi de celle-ci.

VISAS

